

La compétitivité: La clé du bien-être social



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES

La troisième édition de la Journée de la presse UEL est l'occasion pour les organisations patronales de s'exprimer sur les défis économiques, sociaux et environnementaux qui s'adressent à notre pays. Ces défis sont autant de composantes du développement durable de notre pays qui est à percevoir comme un enchaînement des progrès en matière de croissance économique, de cohésion sociale, d'emploi et d'environnement. Les propositions de réponses que l'UEL adresse aux défis de notre société se veulent formulées dans un concept global de visions à long terme. Le rapport programmatique de l'UEL énumère toute une série de propositions d'actions concrètes et de pistes de réflexion qu'elle estime nécessaire pour promouvoir une dynamique de croissance à moyen et à long terme dans tous les secteurs d'activités et respectueuse à la fois des intérêts sociaux et écologiques.



La promotion de la compétitivité de l'économie nationale est le souci majeur et constant des acteurs économiques et des décideurs politiques. La croissance économique n'est pas perçue comme une fin en soi, mais comme un préalable indispensable au financement du progrès social et à la pérennisation des systèmes de sécurité sociale dans un souci de renforcement de la cohésion sociale.

Un des principaux obstacles à la compétitivité au Luxembourg est le niveau élevé de son inflation qui se situe bien au-dessus de celui de ses pays voisins et principaux partenaires économiques et place notre pays dans une situation désavantageuse en termes de compétitivité. Selon l'UEL, si le Luxembourg veut améliorer la compétitivité de son économie et s'il veut regagner en attractivité, il doit impérativement se donner les moyens d'une véritable politique anti-inflationniste volontariste qui contrôle le taux d'inflation à moyen et long terme.

Un autre exemple d'obstacle à la compétitivité est l'environnement législatif et réglementaire qu'il s'agit de continuer d'alléger de toute charge inutile de façon à permettre aux entreprises, surtout aux PME, de mieux s'occuper de l'essentiel et de gagner en compétitivité. Alors que le Comité national pour la simplification administrative (CNSAE) vient de publier son rapport «*Entfesselungsplang fir Betriber*» dans lequel le Gouvernement a notamment arrêté un concept de travail visant à réduire les charges administratives existantes dans la législation et réglementation en vigueur, il est à présent impératif que ces concepts soient traduits dans la pratique à brève échéance selon un calendrier préétabli.

L'actualité met en exergue l'introduction du statut salarié unique décidée par le Comité de coordination tripartite dans le cadre de ses travaux devant améliorer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises. D'après l'accord tripartite,

le régime unique pour salariés du secteur privé doit résulter de la convergence entre le statut actuel des ouvriers et celui valant pour les employés privés. Le texte précise que la réalisation du statut unique ne doit pas conduire à des charges financières supplémentaires pour l'économie dans son ensemble et que les problèmes spécifiques qui en découlent pour les secteurs doivent trouver une réponse dans le cadre des négociations afférentes. Or, les organisations patronales ont démontré que les propositions gouvernementales ne répondent pas aux critères de neutralité financière convenus et grèveraient l'économie à terme d'un ordre de grandeur de 55 à 60 mio par an au titre de la seule introduction d'une LFZ harmonisée. Le Premier Ministre et les deux ministres en charge du dossier ont d'ailleurs reconnu ce problème et reconfirmé que le principe de la neutralité financière sera appliqué, engagement qui a d'ailleurs été qualifié d'obligation de résultat.



Actuellement, le Luxembourg est un des seuls pays de l'Union européenne (UE) qui connaît dans un **contexte économique favorable une stagnation constante du chômage**, paradoxe qu'il n'arrive pas à résorber. En effet, d'après les données du Statec, 10.045 personnes étaient sans emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi au 31 mars 2007 alors qu'en 2006 l'emploi total a augmenté de 11.327 unités. Dans la mesure où l'évolution du chômage semble déconnectée de l'évolution de la conjoncture économique, il apparaît clairement que la stagnation, voire l'augmentation du chômage relève de facteurs essentiellement structurels pour lesquels l'UEL formule des propositions d'action: il s'agit de la législation du travail non adaptée aux évolutions du marché du travail, de l'inadéquation entre les qualifications des chômeurs résidents et les besoins de l'économie nationale, du sous-emploi de certaines catégories de personnes en âge de travailler, d'imperfections du système luxembourgeois de placement des chômeurs, etc.

Les études réalisées sur le système de retraite de la sécurité sociale concluent que le Luxembourg connaîtra à partir de 2015 une

situation de décaissement de fonds important. En 2030, c'est-à-dire dans moins de vingt-cinq ans, le régime aura absorbé toutes les réserves et ne pourra plus honorer ses engagements. L'UEL invite partant le Gouvernement à honorer son programme gouvernemental et son engagement tripartite en démarrant incessamment ses travaux visant à pérenniser le régime général d'assurance pension. Indépendamment de ces travaux, l'UEL est d'avis qu'il faut, en raison des difficultés que ne manquera pas de connaître le régime général de pension, encourager davantage le développement de la prévoyance professionnelle complémentaire contre la vieillesse ainsi que l'épargne pension.

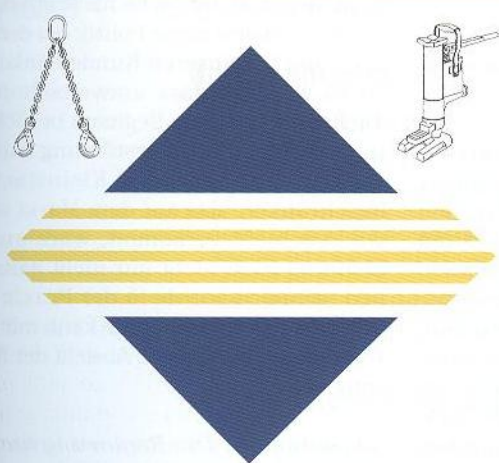
En ce qui concerne le volet environnemental, il n'existe aucune organisation professionnelle qui ne s'inquiète du **réchauffement de la planète**, pas plus qu'il n'existe de divergence sur les dangers à éviter et le but à atteindre. Il est clair que croissance économique et protection de l'environnement ne sont pas opposables.

Pour que la sauvegarde de l'environnement devienne un facteur de développement, il

est nécessaire d'agir de concert avec les entreprises et de leur accorder les moyens nécessaires à leur propre développement de façon à leur permettre de se préparer à relever les défis. De plus, notre pays doit relever le défi de l'aménagement de notre territoire face à une croissance soutenue des infrastructures de transport atteignant les limites de leur capacité et à un manque flagrant de logements économiquement abordables. La Communauté européenne vient de s'engager à réduire de 20%, voire de 30% les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter d'ici 2020 la part des énergies renouvelables à 20%. Il faut toutefois prévenir contre la fixation d'objectifs trop ambitieux et contre ses conséquences économiques, sociales et écologiques.

L'enjeu étant planétaire, il est tout aussi nécessaire d'agir dans une démarche internationale et coordonnée, des actions isolées risquant d'engendrer une délocalisation du problème, alors qu'il s'agit de trouver des solutions d'ensemble.

www.uel.lu



FLOTECH S.A.

3, rue des Artisans • L-3895 Foetz

Tél.: 00352 - 574 571-1

Fax: 00352 - 574 573

E-mail: flotech@intErnet.lu

MATERIEL DE LEVAGE ET DE MANUTENTION
10 ans d'expérience pour mieux servir vos exigences

